



SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS

80/82 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16

E-mail : snui@snui.fr

<http://www.snui.fr>

N° 6

MARE FISCUM, MARE NOSTRUM, J'Y SNUI, J'Y RESTE Bulletin de liaison du Comité

NOVEMBRE 2007

EDITO

Les retraités doivent participer à la journée du 20 Novembre

La journée du 20 Novembre sera une journée de grève dans toute la Fonction Publique à l'appel des Fédérations de Fonctionnaires. Défendre le Statut, le pouvoir d'achat, les emplois, défendre tout ce qui est mis à mal aujourd'hui dans les actes, dans les projets affichés, dans les discours sans cesse répétés. La fonction publique n'est pas responsable de la mondialisation, et de tous les problèmes qu'elle entraîne, délocalisations, chômage, riches de plus en plus riches, pauvres de plus en plus pauvres et même classes moyennes de plus en plus dans les difficultés.

La fonction publique, par contre, représente aujourd'hui le dernier rempart à abattre pour tous les tenants de l'idéologie qui considère que seule la concurrence constante entre les États, entre les peuples, entre les entreprises, entre les individus, doit être le seul moteur du progrès de l'humanité, de l'épanouissement de l'homme. La fonction publique pour ces idéologues est en effet l'outil qui empêche la déréglementation totale de par son existence, de par ses missions, elle est aussi par les garanties qu'elle offre aux salariés, le dernier symbole d'une société qu'ils combattent.

Déjà commencée avec la suppression de la péréquation, qui continue de nous toucher, cette politique de démantèlement du statut, de suppressions d'emplois, de pertes de pouvoir d'achat, doit être combattue. C'est tout cela que le 20 Novembre les fonctionnaires vont exprimer mais pour les fonctionnaires de la D.G.I le message adressé au politique sera aussi et très fortement marqué pour dire leur mécontentement face aux réformes incessantes et à la dégradation de leurs conditions de travail.

Le S.N.U.I. pour sa part mettra tout particulièrement l'accent sur le profond malaise engendré par la fusion totale D.G.I.-D.G.C.P. En effet, autant la fusion de toutes les missions fiscales assiette, contrôle, recouvrement de tous les impôts, taxes, prélèvements sociaux était logique et était la seule réclamée par l'opinion publique autant cette fusion totale est une aberration qui ne se peut s'expliquer que par la volonté de supprimer encore plus d'emplois, de donner satisfaction aux T.P.G. Pour le S.N.U.I. le 20 Novembre doit être un message fort envoyé au politique pour réclamer le maintien de 2 filières distinctes (une fiscale, l'autre de la dépense) pour permettre de garder l'indépendance nécessaire pour l'exercice des missions fiscales et pour garder les règles de gestion propres (mutations, affectations, promotions, etc) à chacune des administrations actuelles. Ce sera aussi l'occasion de dire qu'une reconnaissance pécuniaire forte et pérenne doit accompagner cette nouvelle réforme.

En qualité de fonctionnaires, d'agents de la D.G.I, les retraités se doivent de participer à cette journée d'action du 20 Novembre pour défendre leur conception du service public en général, de la D.G.I en particulier.

C'est pourquoi le Comité de Liaison des Retraités appelle tous ses adhérents à participer aux cotés des camarades de la section locale, aux rassemblements, manifestations qui auront lieu un peu partout en France.

Pour les modalités pratiques concernant l'heure et le lieu du rassemblement (en dehors de la lecture de votre quotidien habituel) il vous suffira de téléphoner aux camarades de la section locale du SNUI.

Pouvoir d'achat, une forte augmentation et vite ...

Au delà de tous les clivages classiques, politiques, économiques, sociaux, tout le monde est assez unanime pour dire que la baisse du pouvoir d'achat est devenue un problème crucial pour une majorité de Français.

Une majorité cela exclut, bien évidemment, la minorité des très favorisés qui ont bénéficié des 15 Milliards d'Euros de réduction d'impôts, suite à la création du bouclier fiscal, ce qui était une promesse Présidentielle de Nicolas Sarkozy.

Certes cela exclu également Nicolas Sarkozy, qui bien que nourri, logé, chauffé, transporté, vacances payées à Brégançon ou par des amis à lui milliardaires, a obtenu 140% d'augmentation de son argent de poche. Il n'est pas question ici de faire de l'anti primaire personnel ou politique simpliste, de quelle que nature que cela soit, mais on doit pouvoir convenir à minima que, l'annonce de cette augmentation, en cette période, est pour le moins mal venue. Certains mauvais esprits allant même jusqu'à suggérer que compte-tenu du peu de territoire et de dossiers laissés au Premier Ministre, il suffisait qu'ils échangent le montant de leur salaires, ce qui se serait traduit par un coût nul pour le déficit budgétaire qui est tant mis en avant pour culpabiliser l'ensemble des salariés.

Montant des loyers excessifs - à titre d'exemple : 950 Euros par mois pour 45 m2 dans le 11ème à Paris, au 3ème étage, sans ascenseur et à peine moins dans les grandes villes de Province, - augmentation très forte des dépenses de chauffage, des services, de l'alimentaire en général et du pain et de tout ce qui se rapporte au lait, aux fruits et légumes (Pub : pour votre santé, mangez 5 fruits, 5 légumes par jour !!!!!) en particulier, envolée du prix des carburants, tout, tout dérape et tout cela se traduit par de plus en plus de personnes qui survivent plus qu'elles ne vivent !!!! Il est remarquable de noter que les soit-disants économistes distingués ont inventé les quotas laitiers, obligé les agriculteurs à mettre des terres en jachère et qu'aujourd'hui on justifie les augmentations fortes du lait et du blé par une pénurie de production.

C'est donc un véritable et incontestable constat beaucoup plus alarmant qu'alarmiste, que de dire que le pouvoir d'achat est le problème numéro un aujourd'hui.

Dans le système économique de la prétendue "loi" du marché prétendue car ce n'est pas une loi votée démocratiquement par le parlement ou par voie référendaire, ce n'est pas une loi d'origine scientifique ou mathématique, ce n'est pas une loi d'essence divine, non elle n'est rien de tout cela, elle a été, autoproclamée loi, par des idéologues, pour lui donner l'apparence de sérieux, de crédibilité, de force incontestable que recouvre la notion de loi

..... la baisse du pouvoir d'achat risque fort de se traduire par une baisse de l'activité économique avec tout ce que cela entraîne, croissance faible, baisse des rentrées budgétaires, risque d'augmentation du chômage malgré les départs à la retraite, en masse, du baby-boum etc etc, ...

La mise en oeuvre du slogan de campagne du Président de la République, " travailler plus pour gagner plus" par la réalisation d'heures supplémentaires risque de trouver très rapidement toute ses limites, puisqu' avec la perte de pouvoir d'achat, la consommation diminue et qu'ainsi la demande faiblissant, l'activité économique n'aura pas besoin d'heures supplémentaires.

Les baisses des rentrées budgétaires liées aux cadeaux fiscaux, liées à une croissance beaucoup plus faible que celle espérée, ont des conséquences directes sur notre niveau de retraite et même si cela n'est encore que chuchoté il y a de fort risque de se retrouver pris dans un plan de rigueur.

Pour les retraités, comme pour l'ensemble du monde du travail, il faut refuser fermement tout plan d'austérité, il faut exiger un changement d'orientation de politique fiscale et sociale.

Parmi les promesses présidentielles de Nicolas Sarkozy, il faut rappeler qu'il avait annoncé haut et fort qu'il augmenterait le niveau des retraites et en particulier pour celles qui sont les plus faibles.

" Je ferai ce que je dis" affirmait sans cesse le candidat Sarkozy, aujourd'hui il est plus que temps que l'augmentation du pouvoir d'achat devienne une ardente obligation

Les structures de la D.G.I. d'aujourd'hui et avant la fusion DGI-DGCP

Depuis une dizaine d'années les structures de la DGI ont beaucoup changé. Ce qui caractérise ces évolutions, c'est tout d'abord le fait que, malgré de grandes tendances, il existe une multiplication de variantes importantes selon les départements, le tissu fiscal. Sans utiliser les sigles (ou en les expliquant) dont notre administration est si friande, et qui si souvent vous rendent difficile la lecture de l'Unité, nous allons tenter de vous faire la photo de la situation actuelle.

1) CRÉATION DES DELEGUES INTER-RÉGIONAUX (ce sont les D.I)

Suppression des Directeurs Régionaux (les D.R.) et de leur zone d'influence et création de zone plus vaste les Inter-régions (comme son nom l'indique c'est un regroupement de plusieurs régions) avec à leur tête les Délégués Inter-régionaux (D.I.) qui ont de fait une double casquette : appartenant directement à la D.G (Direction Générale) dont ils sont les Missi Dominici, ils "cornaquent" tous les Directeurs de leur inter-région. Commentaire du SNUI alors que l'on valorise la décentralisation au niveau du discours, les D.I. sont des éléments très fort du centralisme D.G. Le SNUI qui défend la notion d'administration d'État pour la DGI ne condamne pas ce centralisme et refuse au contraire la création de petites royautes locales, de 120 petites PME dans laquelle chacun ferait ce qu'il voudrait et ce, compte-tenu de nos missions, du respect du statut des agents.

2) CE QUE L'ON TROUVE DANS UN HÔTEL DES IMPÔTS :

Selon l'importance du tissu fiscal il existe :

a) dans les gros sites :

- un centre des impôts (CDI) seul, avec à sa tête et selon son importance soit un Inspecteur Principal (I.P.) avec un adjoint, indice 901, qui est Inspecteur Départemental (I.Dep. création récente de cette appellation suite à la fusion du grade d'inspecteur divisionnaire et de Receveur Principal), soit un Inspecteur Départemental, indice 966 avec ou sans adjoint 901, ou un Inspecteur Départemental 901 seul

- un Service des Impôts des Entreprises (SIE-nouvelle appellation de la recette) seul, avec à sa tête un Inspecteur Départemental (qui selon l'importance de la recette est soit un ancien directeur divisionnaire, soit un ancien Inspecteur Principal, soit un ancien responsable de centre, soit un ancien Receveur Principal de 2^{ème} classe) il faut noter qu'il n'existe plus de recette classée RP2,

- et quand il s'agit du chef lieu du département l'ancienne Recette Divisionnaire s'appelle Service des Impôts des Entreprises Centralisateur avec à sa tête le Chef du Service Comptable Centralisateur (ex Receveur Divisionnaire). Dans cette structure, il peut exister un Pôle de Compétence du Recouvrement Forcé qui concerne l'ensemble du département et qui est alimenté par le réseau comptable tout entier pour les redevables qui ont un montant important (variable selon les Directions) de TVA due,

- il peut aussi exister des Pôles de Compétence de l'enregistrement rattachés à une recette et regroupant l'enregistrement de plusieurs SIE (ex recettes) ou de CDI-SIE,

- il peut encore exister un pôle des Inspections de Contrôle et d' Expertise (I.C.E.) qui ont à leur tête un Inspecteur Départemental.

b) dans les plus petits sites

Il y a eu fusion de la recette (actuellement SIE) et du centre des impôts pour donner le C.D.I.- S.I.E. avec à sa tête un Inspecteur Départemental, indice 966 (I.Dep) et considéré comme comptable.

d) pour le moment, il reste les conservations des Hypothèques (C.H.) comme avant et les Centre des Impôts Fonciers (C.D.I.F.) mais pour lesquels on reparlera des évolutions futures dans le qui fait quoi.

3) QUI FAIT QUOI :

a) dans les centres des impôts seuls, ou pour la partie CDI dans les structures CDI-SIE

Les secteurs d'assiette ont les missions traditionnelles concernant la fiscalité des particuliers mais ils vont prendre en charge les missions cadastrales jusqu'alors dévolues au Centre Foncier. Cela rappelle étrangement les anciennes contributions directes. Quand elles ne sont pas en pôle il y a les Inspections de Contrôle et d'Expertise (ICE). En pôle ou pas ces ICE font du contrôle fiscal externe, du contrôle sur pièces et de la programmation.

b) dans le réseau comptable (seul ou en CDI-SIE) il existe donc les Services des Impôts des Entreprises (SIE) qui est devenu l'interlocuteur unique pour les entreprises au niveau de toute la gestion, du recouvrement, des taxations d'office. Selon les endroits, quand il n'y a pas de pôle enregistrement, les tâches sont restées dans le SIE (ex recette).

c) Pour le contrôle fiscal externe, les vérifications, ...

Au niveau des inter-régions, les anciennes brigades régionales ont été rebaptisées sous le vocable de Directions du Contrôle Fiscal (DIRCOFI) avec à leur tête un Directeur.

Au niveau des départements, il existe toujours des Brigades Départementales de Vérifications.

d) Pour les Conservations des Hypothèques, l'informatisation totale et réussie du fichier a entraîné de nombreuses suppressions d'emplois. Aujourd'hui, l'informatisation des études notariales se traduit par la mise en place de téléactes qui consiste à envoyer tous les actes en dématérialisé directement dans le fichier des CH. Ceci va se traduire par des risques supplémentaires de perte d'emplois et mettre en cause l'existence même d'un certain nombre de CH. La réforme de la carte judiciaire est porteuse aussi de l'affaiblissement de l'argumentaire pour justifier l'implantation des CH.

Voilà très rapidement et très schématisées les structures de la DGI d'aujourd'hui. Avec la fusion totale DGI-DGCP, cela devrait encore évoluer et en particulier il devrait être créé des services des particuliers avec le recouvrement en plus. Mais, plusieurs questions lourdes se posent : combien d'agents du Trésor vont suivre les missions du recouvrement ? Dans les petits sites dans lesquels il n'y a qu'une perception quelles missions va t-elle devoir assumer ? avec quelles compétences au regard de la fiscalité ? Quelle hiérarchie pour les structures au niveau national, régional, départemental ?

Nous essaierons, sans utiliser trop de sigles, de vous rendre compte de tous ces changements à venir.

Rencontre avec la FGR-FP

Suite à la prise de ses nouvelles fonctions en qualité de Président du Comité de Liaison des Retraités du S.N.U.I., Christian Steenhoudt a, le 30 Octobre dernier, rencontré au siège de la F.G.R.-F.P. Jacques Maurice son Secrétaire Général et les membres de son Bureau National.

Cette première et chaleureuse rencontre a été l'occasion de présenter un peu plus le SNUI et son comité de liaison des retraités et d'avoir une première approche sur quelques sujets.

Il a été décidé de procéder à un échange de listings des militants locaux de la FGR-FP et des responsables des sections pour le SNUI. Les camarades de la FGR ont souligné que l'investissement d'adhérents du SNUI dans les comités locaux les intéressaient et que, lors des AG départementales, quand il y avait des interventions de camarades du SNUI sur la fiscalité elles étaient appréciées.

Sur les actions menées pendant la Semaine Bleue un certain nombre de questions -sur le moment, les modalités, les mots d'ordre- devraient être examinées pour permettre une plus grande visibilité et améliorer encore leur efficacité.

La FGR tout comme le SNUI est très attachée à la défense du statut de la fonction publique et c'est dans ce cadre qu'elle soutient la journée du 20 Novembre.

Une présentation rapide de la fusion totale DGI-DGCP a été faite par Christian Steenhoudt pour expliquer les aberrations de cette fusion totale et en quoi cela constituait une tromperie pour l'opinion publique qui ne souhaitait qu'une administration fiscale unique.

Jacques Maurice a répondu favorablement à l'invitation qui lui était faite d'écrire un article pour le bulletin "MARE FISCUM, MARE NOSTRUM, J'Y SNUI, J' Y RESTE". Par ailleurs il a réaffirmé son désir de participer à l'AG annuelle du Comité de Liaison des Retraités (date à lui préciser suffisamment tôt).

Pour permettre d'approfondir encore nos relations, nos analyses et nos convergences, il est souhaitable que ce type de réunion se renouvelle.

Tarification des Maisons de Retraite

Un camarade adhérent du Comité de Liaison des Retraités du SNUI qui, à ce titre, peut agir au sein de La FGR-FP au niveau local, et participer ainsi aux travaux de la CODERPA, nous fait part du résultat de ses travaux de recherches en ce qui concerne la tarification des maisons de retraite publiques et privées dans son département. Les chiffres sont édifiants et démontrent toutes les difficultés que peuvent rencontrer un grand nombre de familles.

En effet, les tarifs journaliers se situent entre 30 et 45 Euros par jour en ce qui concerne les établissements publics et entre 70 et 100 Euros (voire quelque fois plus) par jour également pour les établissements privés !!!!

Il faut remercier ici tous les camarades du SNUI qui sont actifs au sein de la FGR-FP locale en rappelant toujours qu'en France la reconnaissance et la représentativité dans toutes les structures institutionnelles, tant au niveau national, régional, que local, ne sont jamais données directement à une structure comme le comité de liaison ou même le SNUI mais que c'est bien grâce à l'existence du Comité de Liaison des Retraités avec et dans le SNUI que nous avons pu et su adhérer à la FGR-FP qui regroupe plusieurs syndicats ce qui lui donne le poids pour être reconnue comme représentative et permettre à ce camarade comme à d'autres de pouvoir faire remonter leurs préoccupations ainsi que celles des adhérents du SNUI.

5^{ème} risque, des infos ...

" Mare Fiscum, Mare Nostrum" a lu dans le bulletin des liaisons sociales, quotidien n°14977 du lundi 22 octobre, dans la rubrique bref social, un article sur des pistes pour financer le risque dépendance (5^{ème} risque) :

"la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) suggère dans son rapport annuel 2007 de "créer un droit universel" à la compensation de la perte d'autonomie.

Il est fait la proposition de création d'une "prestation personnalisée de compensation pour l'autonomie", sans notion d'âge quel que soit le motif du besoin d'aide par le rapprochement des dispositifs actuels personnes âgées et compensation de la perte d'autonomie.

Le CNSA propose un financement public (national ou local) associé à une couverture complémentaire sous forme d'une prévoyance individuelle ou collective (mutuelle, assurance, paritaire). Une autre piste est proposée en ce qui concerne la prise en charge des prestations essentielles par une assurance complémentaire obligatoire assortie d'aides financières ou fiscales pour respecter le principe d'universalité.

La nature des ressources affectables au 5^{ème} risque selon le CNSA ou nouvelles cotisations pourrait être diverse :

- inclure les revenus de remplacement, revenus non salariaux et revenus des jeux dans l'assiette de la contribution solidarité autonomie,

- **porter les taux de la CSG des retraites (6,60%) au niveau de ceux des revenus d'activité (7,5%),**

- accroître la part de la CSG affectée à la compensation pour l'autonomie,

- créer un prélèvement sur les contrats d'assurance,

- pour les entreprises : création d'une cotisation particulière liée aux atteintes à l'autonomie lors d'accidents du travail ou de maladie professionnelle (en plus de la cotisation AT/MP),

- pour les salariés : création d'une cotisation spécifique autonomie dans le cadre de la réforme du financement de la sécu (voulue par le président de la République).

Ces propositions seraient examinées d'ici à la fin de l'année par le ministre du travail dans le cadre des consultations sur la réforme du 5^{ème} risque